

L'implication des acteurs publics en agriculture

La reterritorialisation de l'alimentation et la création de la « Ceinture Verte »



SIC | Ceinture verte | Portage de foncier | Collectivité

Bénéfice de la solution

- « **La Ceinture Verte m'a beaucoup aidé en termes d'appui technique et d'appui à la commercialisation.** » / (Hugo Prud'homme, 1^{er} maraîcher installé)
- « **Lever les freins à l'installation en proposant des fermes clé en main.** » (Elodie Blanchard, Directrice de la SCIC Terroir de Limoges)

SCIC « Ceinture Verte » (87)

Créée en septembre 2021, 40 adhérents
Hugo Prud'homme – 1^{er} maraîcher installé grâce à la SCIC « Ceinture Verte » du Terroir de Limoges



La création de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) « Ceinture Verte » du Terroir de Limoges, sous l'impulsion de la communauté urbaine de Limoges Métropole et de la Chambre d'Agriculture, est l'illustration des nouvelles formes d'implication des acteurs publics dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Son objectif est de faciliter l'accès au foncier aux porteurs de projets agricoles en maraîchage.



L'agriculture et l'alimentation sont des sujets transversaux qui mobilisent différentes compétences et de multiples acteurs des secteurs privé et public. Actuellement, 5 SCIC existent en France, à Valence, Pau, Limoges, Clermont-Ferrand et le Havre.

L'intérêt de la SCIC « Ceinture Verte » est d'accompagner les porteurs de projet dans l'accès au foncier mais aussi dans la gestion de son exploitation et dans la mise en place des circuits de distribution (avec une aide à la vente et une réflexion sur la logistique). Un tuteur maraîcher et un conseiller agricole accompagnent tous les mois chaque porteur de projet.

Quel est son fonctionnement ? La Ceinture Verte achète des terres agricoles, les équipe et les loue à des maraîchers. Cela permet à l'exploitant d'avoir un statut d'indépendant tout en bénéficiant d'une exploitation prête à l'emploi avec un terrain équipé (2 hectares de terres, un système d'irrigation, un bâtiment de stockage et 1500 m² de serres). Ce modèle est sécurisé via le contrat de coopération qui lie le maraîcher à la Ceinture Verte, c'est un contrat annuel reconductible avec maintien sur site pendant 20 ans.

L'objectif est la création de 5 à 8 fermes par an sur une année complète à l'échelle du département. Le recrutement des porteurs de projet se fait à l'échelle nationale par la chargée de missions qui s'occupe de tous les sites en collaboration avec notamment les établissements de formation.

C'est après des études d'agronomie et deux années en tant qu'ouvrier maraîcher qu'Hugo Prud'Homme a fait le choix de s'installer grâce au dispositif de la Ceinture Verte, créée très récemment sur le territoire de la Haute-Vienne.

Les sollicitations d'autres collectivités révèlent les volontés d'agir dans l'alimentation de demain sur tout le territoire national.

La reterritorialisation de l'alimentation et la création de la « Ceinture Verte »



Avantages

- Installation avec peu de risque d'endettement.
- Installation avec un accompagnement sur le long terme.
- Confort de travail.
- Adaptation du temps de travail et du temps libre.
- Visibilité de l'exploitation par le biais de canaux de communication.



Limites

- Exploitation avec une obligation d'embauche/d'association en raison des surfaces conséquentes.

A noter

- **Difficulté de mise en œuvre**
Facile / Complexe / Très complexe
- **Temps de mise en œuvre**
Immédiat / **Sur la campagne** / Plus d'un an
- **Coût d'investissement et de fonctionnement**
< 5 000 € / De 5 000 à 20 000 € / > **20 000 €**

Conditions de réussite

- Avoir une expérience d'une saison à minima sur une ferme maraîchère.
- Rencontrer des maraîchers de la « Ceinture Verte ».
- Échanger avec les salariés ou des administrateurs maraîchers de la « Ceinture Verte ».

Contact

LEYSSENNE Céline - 06 99 92 01 53 - celine.leysse@haute-vienne.chambagri.fr

Financé par